

Commune de
BARBAZAN
(Haute-Garonne)



ARRÊTE TEMPORAIRE DE CIRCULATION

Concert Hélène SEGARA

Samedi 30 et dimanche 31 août 2025

STATION THERMALE CLASSEE

VU le code de la route,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de l'urbanisme,

VU la loi N° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 07 janvier 1983.

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I, huitième partie : signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,

CONSIDERANT la demande de l'association Idéal 31, en partenariat avec la commune et le Casino de Barbazan,

CONSIDERANT le concert événement qui se tiendra le samedi 30 août en soirée dans le parc des thermes,

ARRETE

ARTICLE 1 :

La circulation sera temporairement réglementée sur les voies RD33L, RD33d et Allée le Vignaux par balisage. La circulation sera réglementée du samedi 30 août 2025 à 18h au dimanche 31 août 2025 à 01h.

ARTICLE 2 :

La circulation et le stationnement seront interdits :

- Sur le RD33L, Avenue du la Tuilerie au niveau du Casino
- Sur la RD33L, Avenue des Thermes au niveau de la maison de la Prade
- Sur la RD33d, au niveau de la maison de Retraite
- L'Allée Le Vignaux

ARTICLE 3 :

Cette réglementation ne s'applique pas aux véhicules d'incendie et de secours.

ARTICLE 3 :

Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur.

ARTICLE 5 :

Mr le Chef de Brigade commandant la Gendarmerie de BARBAZAN,

Mr le Directeur Départemental de l'Équipement,

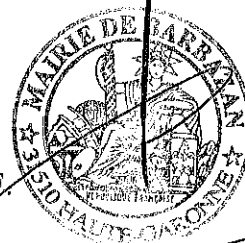
Mme le Maire de la Commune de Barbazan,

Sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Barbazan, le 22 août 2025,

Le Maire,

Michèle STRADERE



Mairie 31510 BARBAZAN Tél. : 05.61.88.30.06
contact@commune-barbazan.fr